

## PNNS 1 et PNNS 2

Le PNNS signifie Programme National Sécurité Santé. Le PNNS correspond à une politique nutritionnelle de santé publique. L'objectif du PNNS est de faire valoir l'importance d'une bonne alimentation dans la vie de tous les jours. L'alimentation joue un rôle protecteur et préventif dans l'apparition de plusieurs pathologies comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, l'ostéoporose ou le diabète de type 2. Une alimentation mal adaptée peut devenir un risque pour la santé. Bien entendu l'alimentation est le seul facteur de risque ou de prévention face à ces maladies.

Le PNNS a donc pour objectif l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population se concentrant sur un aspect majeur : la nutrition. Pour ce faire, deux programmes se sont succédés : le PNNS 1 (suivi de 2001 à 2005) et le PNNS2 (de 2006 à 2010).

Le PNNS 1 avait pour rôle de donner aux différentes catégories de population (enfants, adolescents, adultes, seniors, femmes enceintes, femmes allaitantes, ...) des repères nutritionnels spécifiques. Cet ensemble de repères constituent désormais la référence française officielle. Les axes du PNNS 1 étaient :

- « informer et orienter les consommateurs vers des choix alimentaires et un état nutritionnel satisfaisant.
- éduquer les jeunes et créer un environnement favorable à une consommation alimentaire et un état nutritionnel satisfaisant.
- de prévenir, dépister et prendre en charge les troubles nutritionnels dans le système de soins.
- d'impliquer les industriels de l'agro-alimentaire et la restauration collective ainsi que les consommateurs au travers des associations de consommateurs et de leurs structures techniques.
- de mettre en place des systèmes de surveillance alimentaire et nutritionnelle de la population.
- de développer la recherche en nutrition humaine : recherches épidémiologiques, comportementales et cliniques.
- « engager des mesures et actions de santé publique complémentaires destinées à des groupes spécifiques. »

Le PNNS 2 prolonge, précise et renforce le PNNS 1. C'est en relation avec les ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de la consommation, de l'éducation, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, que le PNNS 2 a établi ces programmes d'actions.

Le PNNS 2 insiste plus sur l'importance des activités physiques, ceci en lien avec la question générale de l'image du corps. Il oblige à la formation des professionnels en contact avec les publics, à l'amélioration de la prise en charge de la dénutrition et de l'obésité. Il se charge aussi de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de certaines populations, notamment les moins favorisées.

Quatre plans d'actions ont été mis en place :

« 1. Prévention nutritionnelle

- Éducation et prévention : promouvoir des repères de consommation
- Agir sur l'offre alimentaire

2. Dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels

- Dépistage et prise en charge de l'obésité infantile, adolescente et adulte
- Prévention, dépistage et prise en charge de la dénutrition

3. Mesures concernant les populations spécifiques

- Nutrition aux différents âges de la vie
- Les populations défavorisées
- Les personnes en situation de précarité

4. Mesures particulières

- Développement des programmes et actions locales »

Nous vous proposons de télécharger les guides du PNNS afin de faire le point et de compléter vos informations, et repères sur l'alimentation. Ces guides ont été validés par les instances scientifiques de santé publique

regroupant de nombreux experts en nutrition. Ils traduisent de façon simple et pratique les objectifs du Programme national nutrition santé.

Retrouver les guides proposées par le PNNS

N'hésitez pas à faire le point avec votre diététicien nutritionniste afin d'adapter ces conseils à votre propre rythme de vie.

Source : <http://www.mangerbouger.fr/menu-secondaire/pnns/le-pnns/>